



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre d'administrateurs	L'an deux mille vingt-trois, le cinq juin,
En exercice : 17 Présents : 11 Votants : 16 Procurations : 4	Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de <b>Madame la Vice-Présidente du C.C.A.S</b>
Convocation du Conseil d'Administration en date du : 5/06/2023	Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil d'Administration en exercice est présente.  <b>Présents</b> : Mme LANDES, Mme VARLIETTE, Mme DELCASSE, Mr DESSEAUX, Mr ABEILHOU, Mme CHERT-RAMES, Mr DIZIER, Mr DARDENNE, Mr DALMONTI, Mme AZAM, Mr DUMAS  <b>Absents</b> : Mr LE BRIS  <b><u>Membres du conseil d'administration excusés ayant donné Procurations</u></b> : <b>Monsieur le Président du CCAS</b> donne pouvoir à Mme Landes, Mme MACHADO donne pouvoir à Mme Landes, Mme BOSQ donne pouvoir à Mme Landes, Mme CHRISTOL donne pouvoir à Mme Landes, Mme CHAMFEUIL donne pouvoir à Mme AZAM  <b><u>Secrétaire de Séance</u></b> : Mr ABEILHOU Stéphane
Affichage en date du : 5/06/2023	

### **Objet : Compte-rendu des décisions prises par le Président du CCAS dans le cadre des délégations reçues du Conseil d'Administration.**

Conformément à l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est rendu compte des décisions prises en application de la délibération n° 2020/002 en date du 25 juin 2020 relative aux délégations reçues du Conseil d'Administration.

- Décision portant sur la prise en charge des aides cantines 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire 2022/2023.
- Domiciliations

DATE	N° Acte	Intitulé de l'acte
23/05/2023	DEC.2023/021/NC	Portant Octroi d'une prise en charge cantine à 50% sur l'année scolaire 2022/2023
23/05/2023	DEC.2023/022/NC	Portant Octroi d'une prise en charge cantine à 50% sur l'année scolaire 2022/2023
23/05/2023	DEC.2023/023/NC	Domiciliation
23/05/2023	DEC.2023/024/NC	Domiciliation
23/05/2023	DEC.2023/025/NC	Domiciliation
23/05/2023	DEC.2023/026/NC	Domiciliation
23/05/2023	DEC.2023/027/NC	Domiciliation
23/05/2023	DEC.2023/028/NC	Domiciliation

Le Conseil d'Administration, au vu de l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

- **PREND** acte de la présentation du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre des délégations reçues du Conseil d'Administration.

*L'ensemble de ces décisions est conservé dans le registre Tome II*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour extrait conforme,  
Castelginest, le 5/06/2023



Grégoire CARNEIRO,

Pour le Président

Mme Jacqueline Landes  
Vice-Présidente

Président du CCAS

Résultats du vote

Pour : UNANIMITE  
Contre :  
Abstentions :